

PRÉFECTURE

DE
POLICE

CABINET

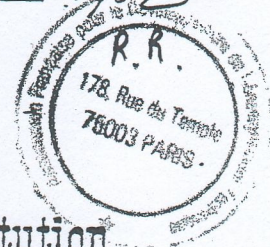
2^e BUREAU

2^e Section

N^o 170166

Le numéro devra être rappelé dans toutes les communications adressées à la Préfecture de Police.)

Paris, le 10 Juillet 1902



Récépissé de déclaration de constitution
d'une association :

(Loi du 1^{er} Juillet 1901. — Art. 5)

A la date du 10 Juillet 1902
M. Paris
demeurant à Paris
St. Trudaine, 39.

s'est présenté à la Préfecture de Police et a effectué la déclaration de constitution d'une association

portant la dénomination de Association française pour le développement de l'Enseignement technique (Commercial et industriel)

et dont le siège social est fixé à Paris
rue Serpente, 28.

- Il a déposé à l'appui de cette déclaration :
- 1^o Deux exemplaires des statuts de la nouvelle association;
 - 2^o La liste des membres du bureau;

3^o
4^o

Conformément à l'art. 1^{er} Décret du 16 août 1901, la déclaration doit, dans le délai d'un mois, être rendue publique par les soins de l'association, au moyen de l'insertion au Journal Officiel d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication du siège so-

J. LE PRÉFET DE POLICE,
Le Secrétaire Général délégué,
Scarron